



Appel à Candidature 2024

Vous avez un PROJET novateur
contribuant à la vie locale ?

Un programme porté par le consortium :



Un programme financé par :





Préambule

Le programme **ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES 2024** s'inscrit dans le prolongement de la démarche de proximité lancée en 2014 par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région des Pays de la Loire [**CMA**], aux côtés de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire [**CAPDL**], de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région [**CCIR**], et de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire [**CRESS**].

A ce jour, 144 projets multisectoriels autour de l'alimentaire, l'économie circulaire/transition écologique, des tiers-lieux et du bien vivre ensemble ont été accompagnés grâce aux 4 Appels à Projet qui ont jalonné ces 10 dernières années.

Fort de son retour d'expérience et de sa collaboration la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS s'attachent à utiliser les domaines d'expertises qui sont propres à chacune des structures et à travailler en complémentarité au service des projets nécessitant un accompagnement plus transversal.

1 | Objectif Général de l'Appel à Candidature

Son objectif est de **contribuer au maintien d'une dynamique économique en accompagnant des projets ayant pour objectif de proposer un service de proximité à la population.**

L'appel à candidature vise à sélectionner une vingtaine de projets novateurs qui bénéficieront d'un accompagnement sur-mesure par la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS.

Les thématiques des projets s'articuleront, tout ou partie, autour des transitions :

- Ecologique,
- Démographique,
- Numérique,

afin de répondre à l'évolution des pratiques de consommation.



2 | Critères d'éligibilité des Projets

► Qui est concerné par cet appel à candidature ?



- ✗ Créateurs ou repreneurs
- ✗ Entrepreneurs

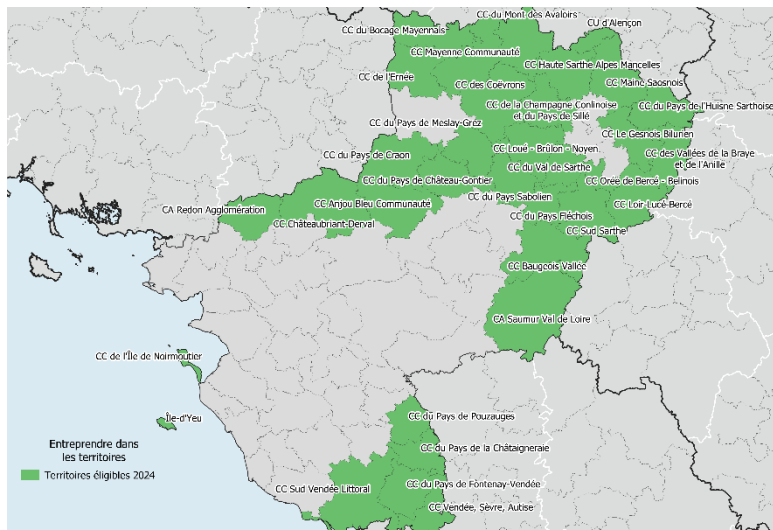
Nature du
PROJET

- ⊕ Création d'entreprise
- ⊕ Reprise d'entreprise
- ⊕ Développement d'activité
- ⊕ Transmission d'entreprise

Le PROJET :

- pourra être porté à titre individuel ou collectif (monté par au moins 2 personnes morales privées (entreprise, association...) ou au moins 2 personnes physiques)
- aura une activité : commerciale, artisanale, industrielle, agricole et/ou de services.

► S'implanter : sur une des communes des Pays de la Loire situées dans l'un des écosystèmes :



Liste des
Communautés de
Communes
Éligibles
en annexe

► Répondre aux caractères :

- **Marchand** : le projet doit intégrer une activité à caractère marchand et viable économiquement, ainsi que maintenir et/ou créer de l'emploi.
- **Local** : le marché doit avoir un impact prépondérant sur le territoire/ économie de proximité ; sa zone de chalandise pouvant rayonner au-delà de sa commune d'implantation.
- **Novateur** : l'innovation est entendue au sens territorial du terme à savoir, tout ce qui est nouveau sur le territoire est considéré comme innovant. De même l'innovation ne sera pas seulement appréhendée sous l'aspect technologique. Elle pourra porter tant sur un produit, qu'un service, un procédé, un modèle d'affaires, de marketing, d'organisation...
- **Maturité du Projet** : être à l'étape d'opportunité (*besoin qualifié, potentiel économique, plan d'actions*) ou faisabilité (*prototypage, expérimentation, équipe, recherche de financements*)
- **Adéquation porteur (s) <> projet** : évaluation globale prenant en compte les compétences et expériences, les motivations, les contraintes personnelles, la capacité à entreprendre seul ou en collectif ainsi que les aspects administratifs et réglementaires.
- **Avec un besoin pluridisciplinaire de l'accompagnement du projet** : il devra être couvert a minima par les conseils complémentaires & spécifiques de 2 structures [CAPDL, CCIR, CMA, CRESS].





3 | Déroulement de l'Appel à Candidature

► L'appel à candidature est ouvert du **15 février au 31 décembre 2024**.

www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr

① Dossier de candidature

- Compléter et déposer un dossier de candidature – accès [ICI](#)

NB : Si le porteur/la porteuse de projet n'est pas en lien avec un conseiller de la CAPDL, la CCIR, la CMA ou de la CRESS, une mise en contact sera faite via l'intermédiaire du contact indiqué ci-dessous. Le rôle du conseiller est de vous accompagner, si nécessaire, au montage du dossier et d'évaluer le caractère pluridisciplinaire du projet.

② Durée

- L'accompagnement pourra osciller entre 8 et 12 jours-conseils-experts (*15 jours à titre dérogatoire*), selon les besoins, comprenant les temps : d'échanges, de travail sur le projet, d'apports méthodologiques, de coaching et de coordination.
- Ces jours seront répartis sur une période de 6 mois.

③ Comité de Sélection

- Le comité de sélection, composé de membres de la CAPDL, la CCIR, la CMA et la CRESS et la Région des Pays de la Loire, examinera les candidatures sur dossier. Il pourra solliciter si besoin le porteur/la porteuse de projet pour des compléments d'information.
- Le comité ajustera et validera le nombre de jours d'accompagnement sollicité.

Dates des comités de sélection :

2024				
Avril	Mai	Juin	Septembre	Novembre
5	16	20	13	15

⇒ Le dossier devra être déposé **10 jours avant** les dates de comité pour pouvoir être instruit.

④ Une participation financière

Si votre dossier est retenu lors du comité de sélection, il vous sera demandé une contribution :

- Entreprises de + de 3 ans (dont associations employeuses) : 600 € net de taxe
- Autres porteurs de projet : 300 € net de taxe

Le dossier de présentation devra être adressé :
A la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région des Pays de la Loire
Claude BEAUTRAIS
Chargée de Mission Transition Écologique et ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES
✉ : cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr
Pour tous renseignements complémentaires
et/ou pour être mis en relation avec un conseiller, vous pouvez contacter :
Claude BEAUTRAIS | 02 51 13 31 47 / 06 40 95 85 91





ANNEXE

► Liste des Communautés de Communes éligibles

44_Loire-Atlantique	CA Redon Agglomération
	CC Châteaubriant-Derval
49_Maine et Loire	CA Saumur Val de Loire
	CC Anjou Bleu Communauté
	CC Baugeois Vallée
53_Mayenne	CC des Coëvrons
	CC de l'Ernée
	CC du Bocage Mayennais
	CC du Mont des Avaloirs
	CC du Pays de Château-Gontier
	CC du Pays de Craon
72_Sarthe	CC de Sablé-sur-Sarthe
	CC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé
	CC des Vallées de la Braye et de l'Anille
	CC du Pays de l'Huisne Sarthoise
	CC du Pays Fléchois
	CC du Val de Sarthe
	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles
	CC Le Gesnois Bilurien
	CC Loir-Lucé-Bercé
CC Loué - Brûlon - Noyen	
85_Vendée	CC du Pays de la Châtaigneraie
	CC du Pays de Pouzauges
	CC Pays de Fontenay-Vendée
	CC Sud Vendée Littoral
	CC Vendée, Sèvre, Autise
	Île de Noirmoutier
	Île d'Yeu

Un programme porté par le consortium :



Un programme financé par :

